

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**AFFAIRE N°10/AVRIL/2015**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2015**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :  
2 avril 2015
  - le compte rendu du Conseil municipal  
a été affiché en Mairie le :  
10 avril 2015
- Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quinze le huit avril  
à dix-sept heures vingt s'est réuni en  
séance ordinaire le Conseil municipal de  
La Possession sous la présidence de  
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Hubert GILLES -  
Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE -  
Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Camille BOMART - Didier FONTAINE - Jocelyne  
DALELE - Jean Marc VISNELDA - Marie Claire DAMOUR - Christophe DAMBREVILLE -  
Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Christel VIRAPIN - Fred JULENON - Daniel FONTAINE  
- Simone CASAS - Benoît CANTE - Eve LECHAT - Anaïs HERON - Erick FONTAINE - Marie  
Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 20) - Anne Flore DEVEAUX  
- Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François  
DELIRON - Philippe ROBERT (affaires n°21 et QD N°01)

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Denise FLACONEL (procuration à Jean Christophe ESPERANCE) - Sophie VAYABOURY  
(procuration à Jacqueline LAURET) - Marie Line TARTROU (procuration à Camille  
BOMART) - Laurent BRENNUS (procuration à Thérèse RICA)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Jacqueline LAURET ayant  
obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré  
accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a  
déclaré la séance ouverte.

.....

**AFFAIRE N°10 : ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LA DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS AVEC UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE DU CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre De Gestion de La Réunion propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Maire propose au Conseil municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels dans le cadre d'une part, de la convention d'assistance conseil existante entre les deux parties et qui en régit les modalités, et d'autre part, du programme pluriannuels de prévention des risques professionnels proposé par le CDG.

VU l'avis favorable des représentants du personnel du Comité Technique réuni en date du 25 mars 2015 ;

VU l'avis favorable des représentants de la collectivité du Comité Technique réuni en date du 25 mars 2015 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Générales réunie en date du 30 mars 2015 ;

**Le Conseil municipal,**  
après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve :

- l'engagement dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL ;
- l'autorisation à Mme le Maire de signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.

-----  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

